

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Cabinet du maire et du comité exécutif
Personne contact :
Adresse : 275, rue Notre-Dame Est
Arrondissement :
Code postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Église Sainte-Élisabeth-du-Portugal
Adresse : 670, rue de Courcelle
Arrondissement : Le Sud-Ouest
Lot (s) : 1673 ptie
Statut juridique :
- Provincial :
- Municipal :
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural selon le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme.

NATURE DES TRAVAUX

Démolition de l'église pour y construire un complexe d'habitations.

AUTRES INSTANCES

Le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement devra statuer sur ce dossier.

HISTORIQUE

Cette église catholique romaine est construite par l'architecte Gilbert Moreau, en 1958, suite à un incendie qui, en 1957, détruit la première église qui datait de 1912. Le presbytère, qui date de 1895, est intégré dans la nouvelle construction par un passage qui mène jusqu'à l'église. On lui donne aussi une allure nouvelle par l'ajout d'une fausse mansarde.

L'église est vacante depuis 2003; le mobilier a, depuis, été entièrement retiré.

« Conformément à l'objectif 15 de la partie 1 du Plan d'urbanisme, les bâtiments identifiés (...) doivent faire l'objet d'un contrôle serré quant aux travaux de construction, de rénovation et de démolition, par les outils réglementaires appropriés, notamment les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). »¹

¹ Plan d'urbanisme de Montréal, partie II : chapitre 12. Arrondissement du Sud-Ouest, Août 2005, p. 53.

DESCRIPTION DU PROJET

Une demande de démolition a été déposée pour l'église, le presbytère et le gymnase. Un projet de construction d'habitation sociale pour les personnes âgées est prévu en remplacement sur le site.

Le Conseil n'a pas été saisi du projet de remplacement.

ANALYSE DU PROJET

L'église et les bâtiments attenants font partie d'un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel *Tannerie des Rolland* (22.AP.14), identifié dans l'*Évaluation du patrimoine urbain, Le Sud-Ouest*. En ce sens, il est probable qu'une étude de potentiel archéologique soit requise.

Les bâtiments à l'étude font aussi partie du *secteur de valeur patrimoniale intéressante De Courcelle* (22.I.12), identifié dans l'*Évaluation du patrimoine urbain, Le Sud-Ouest*. Il est recommandé pour ces secteurs : « de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles. »² De plus, l'église est reconnue comme un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural au chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme.³

L'évaluation des lieux de cultes érigés entre 1945 et 1975 est présentement en cours pour l'île de Montréal. Cet exercice, mené par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal, de concours avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, vise à documenter, analyser et évaluer l'ensemble des lieux de culte (plus de 260 pour cette période) sur l'île de Montréal. L'église Sainte-Élizabeth-du-Portugal étant incluse dans cet exercice, il serait avantageux d'en attendre les résultats. Les connaissances qui découlent de ces recherches peuvent contribuer à mieux comprendre ce bâtiment dans une perspective de conservation et de mise en valeur.

Au niveau de l'architecture, cette église réalisée par l'architecte Gilbert Moreau (1919-1982) est représentative d'une période transitoire entre un modèle traditionnel et une recherche de formes nouvelles. L'agencement de la façade principale en témoigne par la base recouverte de marbre où se trouve le portail triple et toute la partie supérieure est vitrée. Le clocher latéral, dégagé du volume principal, est décoré à la base d'une mosaïque représentant la sainte patronne, œuvre des artistes Andrea Vau et Vincent Poggi. Le volume intérieur, de disposition courante pour la production courante, utilise pour la voûte une technique avant-gardiste le voile de béton.

Il importe de souligner l'impact de l'église et du presbytère dans la trame urbaine. La cohabitation de bâtiments de vocations industrielle, scolaire et religieuse est d'ailleurs soulignée comme une particularité intéressante du secteur, tout comme la forme urbaine constituée de points de convergence des rues De Courcelle, Saint-Jacques et Saint-Antoine et des parcs Saint-Élizabeth, des Tanneries-des-Rollands et des Hommes Forts.

² Bureau du patrimoine, toponymie et de l'expertise, *Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement Le Sud-Ouest*, Page 91.

³ *Plan d'urbanisme de Montréal, partie II : chapitre 12. Arrondissement du Sud-Ouest*, Août 2005, p. 53.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

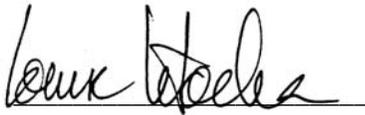
CONSIDÉRANT que l'intérêt patrimonial de cette église est déjà reconnu à travers les exercices de l'évaluation du patrimoine urbain et de l'élaboration du chapitre d'arrondissement pour le Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'exercice d'évaluation des lieux de culte construits entre 1945 et 1975 est présentement en cours à l'échelle de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT les informations archéologiques et historiques relevées par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise et la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils recommandent qu'une intervention archéologique soit réalisée pour ce secteur;

le Conseil du patrimoine de Montréal estime que l'autorisation de démolition ne devrait pas être accordée.

Aussi, si l'église ne peut plus être utilisée pour le culte ou pour une fonction communautaire qui maintiendrait l'intégrité du volume intérieur, le Conseil souhaiterait que soit examiné la possibilité de conserver et de recycler, à d'autres usages, l'église et le presbytère pour servir, par exemple à des activités à caractère social ou comme lieu de services nécessaires au type de clientèle desservie par une nouvelle utilisation du site ou du lieu.



La présidente

Le 27 avril 2006